

Délibération n° 129 du Comité syndical

Présents : 38

Excusés : 11

Absents : 0

Séance du 13 juin 2008

Le Comité syndical, convoqué conformément à la loi, s'est réuni en séance publique à Strasbourg

Président : Jacques BIGOT

Secrétaire : Roland RIES

Règlement intérieur

*Le Comité syndical,
sur proposition du Président,
après en avoir délibéré,*

Vu les articles L. 2121-8 et L. 5211-1 du CGCT,

Adopte le règlement intérieur du Syndicat mixte tel qu'annexé à la présente délibération.

*Adopté par le Comité syndical
en date du 13 Juin 2008*

Pour extrait conforme

Jacques BIGOT
Président du Syndicat mixte
pour le SCOTERS